

Observation en matière de sécurité au travail

Date	Heure	Lieu ou secteur
Employé observé		
Tâche observée		

Observations

Les observations en matière de sécurité au travail (OST) permettent de reconnaître les comportements sans danger, de corriger les actions dangereuses, de former et de donner des directives. L'observateur doit immédiatement corriger les actions dangereuses qui pourraient conduire à des blessures ou à la destruction de biens. Vous trouverez des instructions à la page 2.

Procéder à une observation en matière de sécurité au travail (OST)

Il est recommandé de procéder à une OST lorsque les employés sont potentiellement exposés à un danger physique, chimique ou autre. Les OST peuvent être effectuées par des superviseurs ou par d'autres personnes désignées par la direction ou le comité de sécurité.

1. Vérifiez, si nécessaire, la bonne utilisation de l'équipement personnel de protection (EPP).

EPP obligatoire ?

Oui Non

EPP utilisé correctement ?

Oui Non

2. Décrivez les comportements sans danger, les actions dangereuses, les risques ou les conditions dangereuses que vous observez.

Comportements sans danger :

Actions dangereuses :

Risques ou conditions dangereuses :

3. Décrivez toutes les irrégularités dans le suivi de la procédure par l'employé à son poste.

4. Décrivez les bons comportements que vous avez relevés ou les mesures correctives qui ont été prises (le cas échéant)

Signature de la personne effectuant l'observation

Signature de la personne observée

Observation en matière de sécurité au travail (suite)

Employé observé

Tâche observée

Instructions

- 1. Identifiez les comportements importants à respecter en matière de sécurité** que vous voulez observer (par exemple : méthode de levage approprié, port d'un équipement personnel de protection, bonnes habitudes de conduite, etc.)
- 2. Choisissez la tâche.** Choisissez une tâche qui représente un risque de blessure pour les employés si elle n'est pas effectuée correctement. Vous pouvez trouver ce genre de tâches en consultant les rapports d'incident précédents, les registres des premiers secours, etc.
- 3. Choisissez l'employé.** Accordez la priorité aux :
 - Nouveaux employés.
 - Employés expérimentés ayant reçu une nouvelle affectation.
 - Employés ayant un poste à risques.
- 4. Planifiez l'observation.**
 - Consultez les emplois du temps pour savoir à quel moment la tâche sera effectuée et par qui.
 - Programmez l'observation.
- 5. Effectuez l'observation.**
 - Préparez l'employé en lui expliquant ce que vous allez faire.
 - Observez la manière dont l'employé accomplit la tâche. Vérifiez :
 - Le bon respect des différentes étapes.
 - Les comportements sans danger et les actions dangereuses.
 - Les conditions dangereuses.
 - La bonne utilisation des outils, équipements et matériels.
 - La bonne utilisation de l'équipement personnel de protection (le cas échéant).
- 6. Formez l'employé et donnez-lui des instructions.**
 - Une formation et des instructions devraient aider l'employé à améliorer ou à maintenir son niveau en matière de sécurité.
 - Faites des commentaires précis (par exemple : complimentez l'employé sur sa performance, décrivez toutes les actions dangereuses en détail, décrivez les améliorations possibles, écoutez les commentaires de l'employé et demandez-lui de contribuer à corriger les mauvais gestes). Remerciez l'employé.
- 7. Analysez le rapport des observations en matière de sécurité au travail avec le comité de sécurité.**
- 8. Recommandez des changements à opérer.**